

**Extrait du registre des délibérations
du conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 30 juin 2022 à 13h30**

Le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 30 juin 2022 à 13h30, sous la présidence de Mme Isabelle GUILLAUME, Présidente du conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 27 membres sur les 34 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars 2007 modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer.

Décision n°20220622

Vu la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche
Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Grenoble Alpes,
Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs
Vu l'avis du comité technique du 23 mai 2022

Mise en place du régime indemnitaire enseignants-chercheurs (RIPEC)

Le conseil d'administration approuve la mise en place du régime indemnitaire enseignants-chercheurs (RIPEC) : principes de répartition, critères et modalités d'attribution de la prime individuelle (composante 3 du RIPEC), au titre des lignes directrice de gestion de l'établissement :

- pourcentages de répartition :
 - au moins 30 % au titre de la qualité des activités de recherche ;
 - au moins 30 % au titre de l'investissement pédagogique
 - environ 30 % au titre de l'ensemble des missions dont, à titre exceptionnel, pour ce qui a trait aux missions d'intérêt général estimées non suffisamment reconnues par une PCA/PRP/EH

- critères d'analyse sur les dossiers appréciés, en fonction du corps, pour :
 - l'investissement pédagogique
 - l'Investissement scientifique
 - les responsabilités collectives et d'intérêt général

- du montant de la composante individuelle du RIPEC, C3 : 4 300 € bruts annuels (non chargés)

Total présents et représentés : 27
Nombre de votants : 27
Nombre d'abstentions : 0
Total des suffrages exprimés : 27

Nombre de voix défavorables : 3
Nombre de voix favorables : 24

à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés

Yves MARECHAL
Vice-président du conseil d'administration


Yves MARECHAL
Vice-président
du Conseil d'Administration
Institut polytechnique de Grenoble

Grenoble INP
Institut polytechnique
de Grenoble

46 avenue Félix Viallet
F-38031 Grenoble Cedex 1

Tél +33 (0)4 76 57 45 00
Fax +33 (0)4 76 57 45 01

www.grenoble-inp.fr